

# Insee *flash*

## CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 103 - Juin 2009



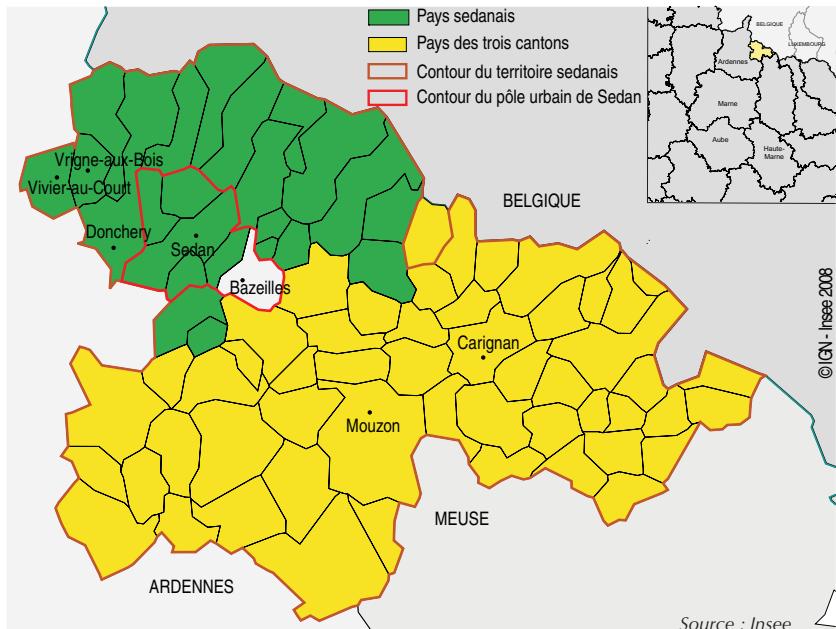
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Direction départementale  
de l'équipement  
et de l'agriculture  
des Ardennes

### Le territoire sedanais Une entité fragile

Malgré une population stable depuis 1999, le territoire sedanais présente des signes de fragilité. Si la population se maintient grâce au ralentissement du déficit migratoire, une fracture démographique et sociale s'opère. Dans le pôle urbain, la population diminue, vieillit, et les revenus y sont plus faibles. En dehors du pôle, la population croît et rajeunit. Le poids important de l'industrie, marquée par la métallurgie et le textile, caractérise le marché de l'emploi. La dépendance au secteur automobile, pour lequel plusieurs usines de la métallurgie et du textile travaillent comme sous-traitants, fragilise l'économie sedanaise. La moitié des emplois se situe dans le pôle urbain, ce qui est relativement faible en regard d'autres territoires comparables de la région. Les entreprises et les emplois sont surtout présents dans la partie ouest, proche de l'agglomération de Charleville-Mézières. Cette dernière inclut dans son aire d'attraction certaines communes du territoire sedanais. L'influence de Charleville-Mézières se reflète dans les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. Un actif du territoire sedanais sur quatre se déplace chaque jour vers le Scot de Charleville-Mézières pour rejoindre son lieu de travail.

Situé au nord-est des Ardennes, le territoire sedanais\* rassemble 75 communes sur une superficie de 766 km<sup>2</sup>. Il se situe à proximité de Charleville-Mézières. Il est bordé par le département de la Meuse et possède une frontière avec la Belgique. Il regroupe la commune de Bazeilles, le pays Sedanais et le pays des Trois Cantons – hormis la commune d'Escombre-s-et-le-Chesnois. Un quart de la population des Ardennes, soit 64 250 habitants en 2006, vit dans le territoire sedanais. Avec 84 habitants par km<sup>2</sup>, ce dernier est densément peuplé comparé au département et à la région, où la densité ne dépasse pas 55 habitants par km<sup>2</sup>.

#### Le territoire sedanais



\*Périmètre étudié en vue d'un projet de schéma de cohérence territoriale (Scot.).

Source : Insee

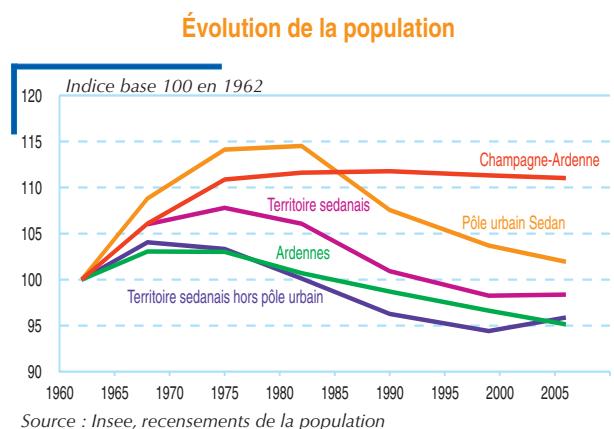
Le pôle urbain, composé de Sedan et de cinq communes de son agglomération – Floing, Glaire, Wadelincourt, Bazeilles et Balan – accueille à lui seul 43 % de la population. Sa densité atteint 570 habitants par km<sup>2</sup>. Pour de nombreuses communes situées dans le sud du territoire, la densité dépasse rarement 20 habitants au km<sup>2</sup>.

## De fortes disparités démographiques au sein du territoire

Dans un contexte départemental de baisse démographique, la population du territoire sedanais est stable entre 1999 et 2006. Cette stabilité résulte de la diminution progressive du déficit des arrivées sur les départs. Grâce à une population relativement jeune, le nombre des naissances demeure supérieur au nombre des décès. Cette situation démographique marque la fin d'une période de baisse. Entre 1975 et 1999, le territoire a perdu 6 200 habitants soit 9 % de sa population.

A l'intérieur du territoire, les évolutions démographiques s'opposent. Dans le pôle, la baisse de la population, entamée en 1982, s'est poursuivie sur la dernière décennie. En même temps, conséquence du vieillissement de la population et d'une hausse du nombre de personnes seules, le nombre de ménages progresse. Les jeunes sont de moins en moins nombreux contrairement aux personnes âgées. En 2005, pour 100 personnes de 60 ans et plus, la population comprend 119 jeunes de moins de 20 ans, soit 20 de moins qu'en 1999.

A contrario, après une période de baisse démographique, la population augmente et rajeunit dans le reste du territoire depuis 1999. Il comporte 138 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus, soit 12 de plus qu'en 1999. Le nombre de ménages progresse modérément comparé au pôle. Ces évolutions peuvent trouver en partie leur explication par le dééménagement de jeunes familles avec enfants du pôle vers la périphérie, illustrant le phénomène de périurbanisation. L'envolée de la construction neuve, qui profite essentiellement au territoire hors pôle, conforte cette hypothèse. Entre 1999 et 2005, le nombre de familles du pôle urbain ayant fait bâtir un logement dans une commune périphérique a doublé par rapport



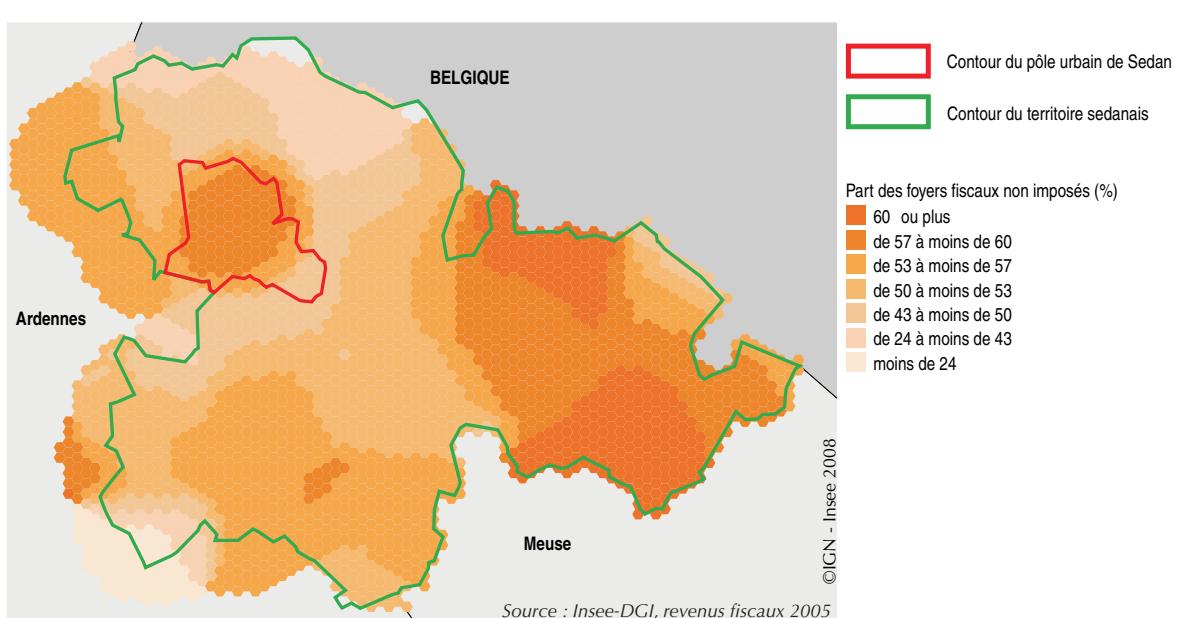
aux six années précédentes. Seul un logement sur trois se construit dans le pôle urbain, contre un sur deux au début des années 1990.

## Les écarts de revenu se creusent

La population du territoire sedanais est moins aisée que celle de l'ensemble des Ardennes, et encore moins que celle de la Champagne-Ardenne. En 2005, la moitié de la population dispose d'un revenu annuel inférieur à 13 800 euros par unité de consommation, soit 1 700 euros de moins que la moyenne régionale. Le RMI est versé à 5,5 % de la population contre 5,1 % dans le département et seulement 3,6 % dans la région.

Les différences de revenu sont très marquées. Dans le pôle urbain, le revenu annuel médian par unité de consommation (*cf. définitions*) est inférieur de 1 000 euros à celui du reste du territoire. Un ménage sur dix y déclare un revenu par unité de consommation inférieur à 2 700 euros contre 6 200 euros dans le reste du territoire sedanais. La disparité sociale est plus forte dans le pôle. Dans celui-ci, le revenu des 10 % de ménages les plus aisés est dix fois plus élevé que celui des 10 % de ménages les plus pauvres contre quatre fois dans le reste du territoire. Par ailleurs, entre 2002 et 2005, les reve-

## Part des foyers non imposés - Carte lissée





## > DÉFINITIONS

**L'unité de consommation** est calculée selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

**Le revenu médian** est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au dessous.

nus de la population du pôle urbain ont augmenté plus faiblement que dans le reste du territoire.

L'évolution de la proportion de foyers fiscaux non imposés confirme ces disparités sociales. La baisse du nombre de foyers fiscaux non imposés se répartit inégalement. Alors qu'en 1995, le pôle urbain et le reste du territoire comptaient la même part de foyers fiscaux non imposés, dix ans plus tard, l'écart est de 3,5 points en défaveur du pôle urbain. En 2005, dans le pôle, 57,5 % des foyers fiscaux ne sont pas imposés contre 54 % dans le reste du territoire.

De par la présence de ménages à bas revenu, le parc social est important. Il représente 21 % des résidences principales, contre 18 % pour l'ensemble des Ardennes. Deux tiers de ces logements se concentrent sur la seule ville de Sedan, où ils constituent 38 % des résidences principales. Suite aux opérations d'amélioration de l'habitat menées par la ville de Sedan, 700 logements conventionnés viennent compléter l'offre de 4 000 logements sociaux.

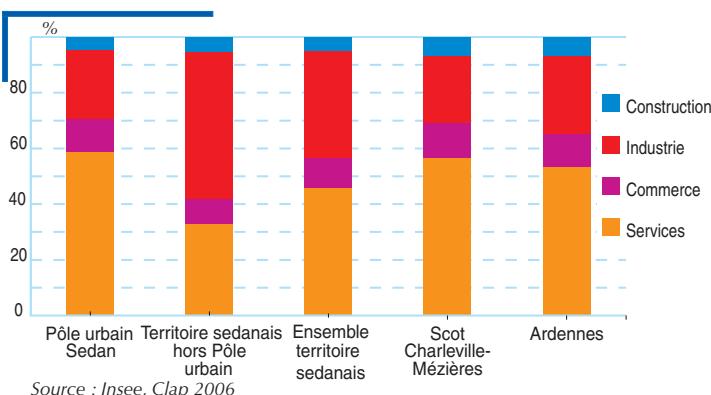
## Des emplois moins concentrés

En 2006, 17 500 salariés travaillent dans le territoire sedanais dont la moitié dans le pôle urbain. Dans les zonages comparables de la région, de type Scot ou aires urbaines, plus de huit salariés sur dix exercent dans leur pôle. Les communes de Vrigne-aux-Bois, Vivier-au-Court et Donchery, situées dans la partie ouest du territoire sedanais, bénéficient de la présence de grands établissements. Elles regroupent à elles trois près du quart des emplois salariés. Dans l'est, les emplois sont peu nombreux, hormis à Carignan et à Mouzon qui accueillent chacune 1 000 emplois.

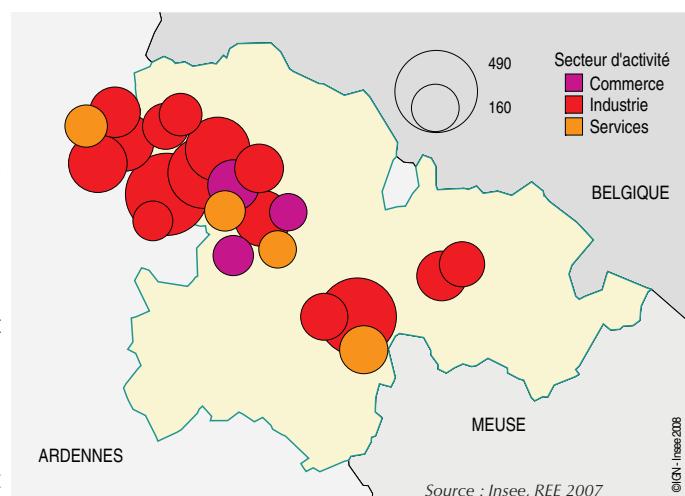
En dehors des services publics, le territoire sedanais ne comporte pas de très grands établissements. Le plus gros d'entre eux, Delphi, spécialisé dans l'industrie automobile, employait 500 salariés en 2006, effectif à la baisse depuis.

Au cours des six dernières années, le nombre d'établissements a augmenté de 3 %. Les établissements sans salarié progressent le plus fortement. Néanmoins, cette hausse recouvre de fortes disparités géographiques : le parc progresse de 5 % dans le pôle urbain contre seulement 1 % dans le reste du territoire.

## Répartition de l'emploi selon les secteurs d'activité



## Localisation des établissements de plus de 100 salariés



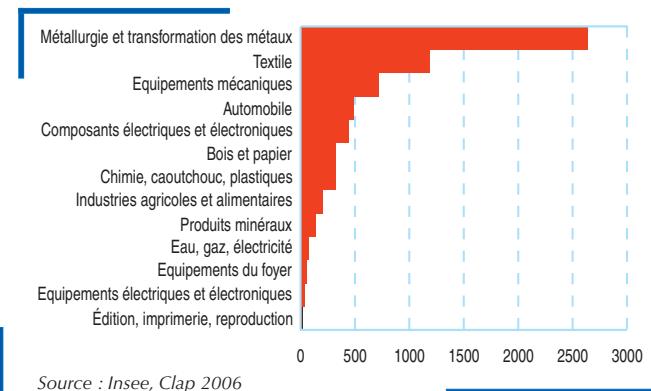
© INSEE 2008

## Une prépondérance de l'industrie et une spécialisation dans le textile

L'industrie, implantée de longue date dans cette partie des Ardennes, occupe une place importante en termes d'emploi. Avec 6 600 salariés en 2006, l'industrie représente 38 % de l'emploi salarié contre seulement 17 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. La métallurgie emploie à elle seule 15 % des salariés du territoire, soit 2 600 salariés. Avec 1 200 salariés, l'industrie textile constitue toujours une spécificité. La part de l'emploi dans le textile est quatre fois et demie plus importante que dans les Ardennes et vingt fois plus qu'en France métropolitaine. La quasi-totalité des salariés du textile travaillent dans seulement trois établissements (Faurécia, Tarkett et Enia). Si un seul établissement fait partie du secteur automobile, plusieurs usines de la métallurgie et du textile travaillent de fait comme sous-traitants pour ce secteur. La moitié des emplois de la métallurgie sont situés dans le bassin de vie de Vrigne-aux-Bois, composé des communes de Vrigne-aux-Bois et de Vivier-au-Court.

L'importance du poids de l'industrie dans le territoire sedanais restreint de fait celui du tertiaire. Ainsi, la part de l'emploi tertiaire s'élève à 61 %, équivalent au niveau national de la fin des années 1980. Aujourd'hui, trois quarts des emplois salariés relèvent du tertiaire au niveau national. Avec 71 % des salariés, l'activité tertiaire notamment commerciale domine dans le pôle urbain. Il demeure toutefois moins tertiaire que les autres pôles urbains de la région.

## Répartition des 6 600 emplois salariés industriels selon l'activité





## Des échanges nombreux avec le pôle urbain de Charleville-Mézières

Les salariés sont particulièrement mobiles puisque 73 % d'entre eux quittent leur commune de résidence pour aller travailler, alors qu'ils ne sont que 68 % dans ce cas en moyenne départementale. Un salarié sur trois, soit 5 500 personnes, travaille en dehors du territoire sedanais. A l'inverse, 4 200 actifs résidant hors du territoire viennent y travailler. Ces échanges déficitaires concernent principalement le pôle urbain de Charleville-Mézières. La plupart des communes situées à l'ouest sont sous la double influence des pôles urbains de Sedan et de Charleville-Mézières : au moins 40 % des actifs habitant dans ces communes vont travailler dans un des deux pôles urbains. Cinq communes dont Vrigne-aux-Bois et Vivier-au-Court sont même sous influence du pôle urbain de Charleville-Mézières. De plus, les communes situées à l'est apparaissent en dehors de l'influence du pôle urbain sedanais.

Des déplacements domicile-travail de moindre ampleur s'opèrent à l'intérieur du territoire, principalement avec le pôle urbain. Ainsi, 1 300 personnes partent du pôle urbain pour aller travailler dans une autre commune du territoire sedanais alors qu'ils sont 2 350 à faire le trajet inverse. Ces échanges s'effectuent principalement entre le pôle urbain de Sedan et les communes alentour.

Des navettes domicile-travail transfrontalières existent aussi, en direction de la Belgique et du Luxembourg. En 1999, 600 actifs résidant dans le territoire sedanais travaillaient à l'étranger. Les premiers résultats des enquêtes du recensement semblent montrer une accentuation de ce phénomène. En revanche, aucun résident hors France métropolitaine ne vient exercer comme salarié dans le territoire sedanais. ■

Nicolas Panafieu



### > MÉTHODOLOGIE

Le Scot (schéma de cohérence territoriale) est un document de planification et de stratégie intercommunale instauré par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Il succéde au schéma directeur. Son but est de définir l'évolution d'un territoire sur le long terme (quinze ans) ainsi que de décrire un projet d'aménagement respectant le principe de développement durable. Il sert à mettre en cohérence les politiques sectorielles centrées sur les questions d'habitat (PLH : plan local de l'habitat), de déplacement (PDU : plan de déplacement urbain), de développement économique et commercial, d'environnement ainsi que les plans locaux d'urbanisme (PLU) qui succèdent aux plans d'occupation des sols.

### Principaux déplacements quotidiens domicile-travail

